

## La commune, la municipalité

### Document A :

- 1) Le nom de cette commune est Saint-Emilion.
- 2) A l'entrée de notre commune, on peut trouver ce panneau.
- 3) Le nom de notre commune est Linselles.
- 4) Ses habitants s'appellent les Linsellois et Linselloises.
- 5) Roncq, Bousbecque, Bondues, Comines, Wervicq-Sud... sont des communes voisines.

### Document B :

- 6) Il s'agit de l'hôtel de ville de Belfort. C'est un grand bâtiment, avec une grande porte et de grandes fenêtres. On peut y voir des symboles de la République française, le blason de la ville, des drapeaux...
- 7) Les symboles républicains reconnaissables sont : les drapeaux tricolores et la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».
- 8) La mairie de Linselles se trouve dans le centre ville. L'hôtel de ville a été rénové. Une petite place est présente devant l'entrée. On peut y voir des moulures et une horloge.
- 9) Cette question est personnelle et dépend de ce que tu as déjà vécu.

### Document C :

- 10) La ville de Linselles compte un peu plus de 8 000 habitants.
- 11) Le maire actuel de Linselles est Yves Lefebvre. Il n'a pas été réélu et sera remplacé par Paul Lefebvre.
- 12) Le maire de la ville est élu par les conseillers municipaux, eux-mêmes élus par les citoyens résidant dans la commune.

### Document D :

- 13) Sur cette photographie, on observe un jardin public au premier plan, avec des bancs et des personnes. Au second plan, on remarque de nombreux bâtiments en chantier (présence de grues).
- 14) C'est la municipalité qui décide de l'endroit où l'on peut construire de nouveaux bâtiments.
- 15) La municipalité pourrait interdire la construction d'un bâtiment si celui-ci gêne la circulation, la vue... ou s'il n'est pas conforme aux normes de sécurité...